

PROCES VERBAL

Séance du 21 octobre 2025

L'an **2025** et le **21 octobre** à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances MAIRIE DE GIRONVILLE, sous la présidence de Marian WATTS, Maire.

Présents : Mme WATTS Marian, Maire, Mmes : LÉOTARD Ghislaine, ARCENS Chantal, PLISSON Natalia
MM : COMBE Vincent, COUSIN François, HOUY Gérard, LEBOEUF Jean-Michel, JEANNOTIN Olivier,
POCHON Ludovic.

Absent excusé : Mme NAUDET Nicole donne procuration à M. François COUSIN

Absent : 0

Procurator : 1

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 16/10/2025

Date d'affichage : 16/10/2025

A été nommé(e) secrétaire : Mme Ghislaine LÉOTARD

Objet(s) des délibérations

ORDRE DU JOUR

ADOPTION DU PROCES VERBAL PRECEDENT

1/ FINANCES :

- Décision Modificative – intégration travaux

2/ URBANISME :

- Modification du périmètre du SDESM par adhésion de la commune de Vert-St-Denis, Réau et Lieusaint

3/ AUTRES :

- Convention relative à la mise à disposition d'abri-voyageur avec le Département

4/ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Contact pour animaux trouvés en divagation
- Sens unique du Chemin des Fossés
- Travaux

- Manifestations

ADOPTION DU PROCES-VERBAL PRECEDENT (24 juin 2025)

Mme le Maire demande si les conseillers ont des observations à émettre. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, tel que proposé.

1- FINANCES

DELIBERATION MODIFICATIVE INTEGRATION FRAIS ETUDE POUR TRAVAUX 2025 : D2025_17

Madame le Maire informe que les frais d'étude du cabinet INCA payés en 2021 et 2025 se montent à 23 417.99€ TTC. La trésorerie demande d'établir une Décision Modificative pour nous permettre l'inscription de ces dépenses au titre du FCTVA

Dépenses d'investissement :

Chapitre 041 article 203 19 514.99 € HT soit 23 417.99 € TTC

Recettes d'investissement :

Chapitre 041 article 231 19 514.99 € HT soit 23 417.99 € TTC

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :
D'APPROUVER** cette décision modificative.

2- URBANISME :

Madame le Maire informe le conseil municipal :

MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DE LA COMMUNE DE VERT-SAINT-DENIS, RÉAU ET LIEUSAIN – D2025_18

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Vu la délibération n°2025-67 du comité syndical du SDESM en date du 18 juin 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Vert-Saint-Denis ;

Vu la délibération n°2025-68 du comité syndical du SDESM en date du 18 juin 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Réau ;

Vu la délibération n°2025-69 du comité syndical du SDESM en date du 18 juin 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Lieusaint ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint.

Madame le Maire propose au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** l'adhésion des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Après en avoir délibéré, Le conseil Municipal, à l'unanimité décide :

D'APPROUVER l'adhésion des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint.

D'AUTORISER Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

4-AUTRE :

CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSTION D'ABRI VOYAGEURS : D2025_19

Madame le Maire informe le conseil municipal que :

Le Département de Seine-et-Marne nous informe que depuis plusieurs années un ou plusieurs abribus sont mis à notre disposition sur le territoire de la commune de Gironville.

La convention de mise à disposition de mobilier urbain est arrivée à échéance, et il est nécessaire de renouveler notre partenariat.

L'abri bus concerné par ce projet de convention de mise à disposition d'abri voyageur, soit le n°724, se situe route de Charmoy, rue Beaugé.

Un projet de convention et son annexe établi en double exemplaires, joints à la convention, est à signer et à retourner au Département.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

D'APPROUVER cette convention pour cinq ans.

5-QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

a) Le cabinet vétérinaire de Puiseaux informe la mairie que des particuliers apportent des chats et des chiens trouvés en divagation venant parfois de notre commune, afin de vérifier si l'animal en question est identifié. Lorsque l'animal est identifié, le cabinet contact directement les propriétaires, mais il arrive qu'ils soient injoignables ou que l'animal ne porte aucune identification.

Le cabinet vétérinaire nous précise qu'il n'est pas habilité à garder ces animaux, ils ont donc besoin d'un numéro de contact en dehors des horaires d'ouverture de la mairie afin d'assurer leur prise en charge.

Après discussion, il s'est avéré que la commune de Gironville n'a pas de problème de chiens errants, les propriétaires arrivent à être reconnus, la mairie ayant un lecteur de puces, et des chiens abandonnés sur la D403 ont été accueillis par des habitants de la commune.

b) Un propriétaire du Chemin des Fossés souhaite que la municipalité mette cette rue en sens unique. Ce chemin concerne un ensemble plus large de personnes – les riverains et les usagers de la voie – et Madame le Maire demande l'avis des conseillers sur la pertinence de l'instauration de ce sens unique.

Après discussion 3 propositions ont été émises :

- Mettre ce Chemin à 30 km/heure
- Créer des places de stationnement en chicane
- Mettre tout le bourg à 30 km/heure

Etant donné que l'excès de vitesse est un problème dans toutes les rues de la commune il est décidé que le plus approprié serait de limiter la vitesse à 30 km/heure dans toutes les rues du bourg.

c) Point sur les travaux :

- Les travaux avancement bien. Il faut compter environ 3 semaines de travaux autour de l'église.
- Les arbres de la commune ont été très mal élagués.

Vincent COMBE et Jean-Michel LEBOEUF proposent de replanter d'autres arbres.

- Les massifs qui sont situés sur les trottoirs, la commission travaux propose que les conseils du paysagiste soient suivis et que l'entretien soit à la charge de la commune.

d) Manifestations :

Halloween : le samedi 1^{er} novembre 2025 à 15h30, Eva de l'Attelage de la Gazelle organisera la tournée des enfants dans le village. La mairie offrira le goûter.

- **Le 11 novembre 2025 à 11h** : cérémonie devant le monument aux morts suivi du verre de l'amitié.

Mme LÉOTARD Ghislaine rappelle d'acheter une gerbe à déposer au monument.

- **Le 15 novembre 2025**, le comité des fêtes de Gironville organise un après-midi jeux et goûter. Un atelier crêpe pour les enfants sera proposé.

- **Noël** :

- La commune prévoit des cadeaux pour 44 enfants avec les bons de King Jouets comme les années précédentes.

Mme Ghislaine LÉOTARD rappelle que les jouets pour les enfants seront à choisir dans le magasin jusqu'au 24 novembre 2025.

- Le spectacle et Le goûter de Noël des enfants est prévu le 6 décembre 2025 à 15h30 en salle polyvalente, avec les remises des jouets.
- Colis pour 18 aînés : La personne qui a fabriqué les colis l'année dernière, ne donne aucune nouvelle depuis le
Si pas de nouvelles rapidement, il faudra mettre une date butoir et si la personne n'a toujours pas réagi il faudra chercher quelqu'un d'autre qui puisse nous fournir les colis.
- Marché de Noël : l'association du Jardin Métissé organise un marché de Noël le dimanche 14 décembre 2025.

La fréquentation des manifestations récentes a été décevante. Madame le Maire encourage les conseillers à soutenir les organisateurs.

e) Divers

- **Fresque** : Mme LÉOTARD demande quand la fresque sera peinte sur le mur de l'abri bus. Mme le Maire informe qu'elle devrait être finie avant Noël. Le dessin de l'artiste sera une belle surprise pour tout le monde.
- Mme LÉOTARD propose d'acheter un micro-ondes pour la cuisine, à la demande de plusieurs personnes qui louent la salle polyvalente.

Séance levée à 18h53

En mairie, le 23 octobre 2025

La secrétaire de séance,
Mme Ghislaine LÉOTARD

Le Maire
Marian WATTS



